

Élections des représentants des personnels au Conseil d'administration et au Conseil académique – Scrutins du mercredi 16 octobre et jeudi 17 octobre 2024.

Présentation d'une liste de candidats à la Commission de la formation et de la vie universitaire ou à la Commission de la recherche – lorsque plusieurs sièges sont à pourvoir

LISTE : (intitulé de la liste ou présentée par)

Soutenue par :

Collège :

Secteur :

Délégué de liste :(le délégué est un candidat de la liste)

Rappel des règles de recevabilités des listes de candidats :

Conformément à l'article D719-22 du code de l'éducation :

- ✓ La liste est accompagnée des déclarations de candidature individuelle signée par chaque candidat ;
- ✓ Pour le collège BIATSS, il n'y a pas de secteur de formation ;
- ✓ Les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
- ✓ La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- ✓ Pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.
- ✓ La liste ne doit pas comporter plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

N°	Noms usuels et prénoms des candidats classés par ordre préférentiel	Sexe	
		H	F
1			
2			
3			
4			
5			
6			

La date et l'heure limites impératives de réception des candidatures sont fixées le lundi 30 septembre 2024 à 16 heures et ce, quelles que soient les modalités de transmission.

Cadre réservé à l'administration

J'accuse réception de la liste ci-dessus le : à heures

Direction des affaires juridiques et institutionnelles